



Les Pirates
D E N G E S

AUTORISATION À VENIR SEUL L'UAPE

dès la 3P

Je soussigné-e (Prénom et NOM)

Autorise mon enfant (Prénom et NOM)

À venir seul l'UAPE Les Pirates selon le tableau ci-dessous :

Jour	Matins autorisés avant 08.00
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

Pour rappel, l'enfant se trouve dès lors sous la seule et unique responsabilité des parents entre le trajet de la maison et l'UAPE.

Date :

Signature (s) du/des personnes(s) ayant l'autorité parentale :